

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 10 septembre 2020 à 20 h 30

L'an deux mil-vingt, le jeudi dix septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, BRETON Joseph, BRIANT Mathieu, CLOAREC Mickaël GIROTTO François, GRILLE Régis, LINTANFF Francis, MARSALUT Pierre, MELL Yvan-Pierre, MERRANT Patricia, MEUNIER Jean, PICHON Nathalie, QUINIO Alain.

Absents : LEROUX Joël.

Procurations : GEFFROY Rémi donne procuration à MERRANT Patricia.

Afférents au conseil municipal : 15  
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice  
Présents : 13 votants et 1 procuration  
Date de convocation : 4 septembre 2020  
Secrétaire de séance : MERRANT Patricia

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 a été adopté à l'unanimité.

#### **1. Demande de DSIL 2020 pour le projet de rénovation de la chapelle Saint Méen**

Le projet de rénovation de la chapelle Saint Méen peut être éligible à une part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement locatif (DSIL), dans le cadre de la thématique : « projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel ».

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 183 413 € HT,  
Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<b>FINANCEURS</b>	<b>Dépense subventionnable H.T. du projet</b>	<b>Taux sollicité</b>	<b>Montant sollicité de la subvention</b>
ETAT : DSIL	183 413	30	55 023.90
Région	183 413	30	55 023.90
Morlaix Communauté	183 413	5.45	10 000.00
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)			120 047.80
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)			63 365.20
<b>TOTAL (coût de l'opération H.T.)</b>			<b>183 413.00</b>

Le Conseil Municipal, le maire entendu, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

APPROUVE LE plan de financement proposé ci-dessus,

## COMMUNE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Département du Finistère - Arrondissement de Morlaix - Canton de Plouigneau  
16 Hent Ti Ker – 29650 Plouégat-Moysan  
Tél : 02 98 79 21 93 – Fax : 02 98 79 22 65

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 10 septembre 2020 à 20 h 30

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DSIL pour le projet de rénovation de la chapelle Saint Méen et à signer tous documents liés à cette demande d'aide.

AUTORISE Monsieur Le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises après obtention de la subvention DSIL.

#### **2) Réhabilitation de deux logements locatifs sociaux situés 8 et 10 hent ti ker dans le cadre d'un bail à réhabilitation avec Soliha BLI Bretagne**

La réhabilitation de la maison « LE JEAN » a été confiée à Soliha BLI Bretagne dans le cadre d'un bail à réhabilitation afin d'y réaliser deux logements sociaux (délibération du 4 juin 2019). Monsieur Le Maire propose de conclure un bail à réhabilitation de 45 ans avec Soliha BLI Bretagne. Cela permettra de remettre en état les deux logements et d'agrandir le parc locatif social de la commune. Les futurs ménages locataires devront répondre aux plafonds de ressources ANAH très social.

Le bail à réhabilitation sera réalisé sous conditions suspensives de :

- L'obtention des autorisations administratives (conventionnement ANAH, permis de construire)
- L'obtention des financements (prêts et subventions)

*Accord unanime du Conseil Municipal (13 votants)*

#### **3) Acquisition terrains**

Monsieur Le Maire expose au conseil l'intérêt pour la commune d'acquérir les parcelles cadastrées B 1433 d'une contenance de 8244<sup>m</sup>2 B 1435 de 12 240<sup>m</sup>2 B 1437 de 706<sup>m</sup>2 B 1439 de 874<sup>m</sup>2 B 781 de 63<sup>m</sup>2 B 1302 de 75<sup>m</sup>2 ZE 66 de 14 730 <sup>m</sup>2 appartenant à Mr Mulliser Patrick, au prix de 30 000 € dans le cadre d'une procédure amiable en vue de réaliser un équipement public. La parcelle B 781 comprend un bâtiment de 91m2.

*Accord unanime du Conseil Municipal (13 votants)*

#### **4) Questions diverses**

##### **Commissions de contrôle de la liste électorale**

Depuis 2019, une commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité de la liste électorale. Cette commission a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune et peut à la majorité de ses membres au plus tard le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin réformer les décisions prises par le maire ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. A la suite des élections municipales cette commission doit être renouvelée.

Elle est composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet, d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance (TGI).

---

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du jeudi 10 septembre 2020 à 20 h 30

Maire, et les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent siéger au sein de la commission ainsi que les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. Un conseiller municipal suppléant peut aussi être désigné.

Jean Meunier est désigné comme délégué titulaire et Pierre Marsault comme suppléant.

Le Maire,

François GIROTTO.



*Clôture de la séance à 22h00*  
*Affiché le 14 septembre 2020*